



Doc. 13156
23 avril 2013

L'accès des jeunes aux droits fondamentaux

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de recommandation, au paragraphe 4.6, après les mots « par les jeunes », insérer les mots suivants :

« , en mettant tout particulièrement l'accent sur le chômage des jeunes et la formation à la gestion d'entreprise, ».

Note explicative

A notre avis, cette formulation fera ressortir le grave problème du chômage chez les jeunes et la nécessité de promouvoir la formation à la gestion d'entreprise.

Déposé par:

SHLEGEL Robert, Fédération de Russie, GDE
ARSHBA Otari, Fédération de Russie, GDE
KALASHNIKOV Leonid, Fédération de Russie, GUE
MAKHMUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE

1. 2013 - Deuxième partie de session

